



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Løvald (Vice-Président)..... (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Consolidation de la paix au Burundi

Note : Le présent document a déjà été publié le 10 novembre 2006 sous la cote PBC/2/BUR/SR.1; voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34519 (F)



En l'absence de M. Gaspar Martins (Angola), M. Løvald (Norvège), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/1/BDI/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite que les séances de la configuration pour le Burundi soient des séances publiques.
3. *Il en est ainsi décidé.*
4. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il rédigera un résumé des débats de la journée.
5. *Il en est ainsi décidé.*

Consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BUR/CRP.2)

Questions clefs pour la consolidation de la paix

6. **Le Président** appelle l'attention sur le document PBC/2/BUR/CRP.2, qui dresse un tableau général de la situation au Burundi et décrit en détail les cadres stratégiques existants, les questions clefs pour la consolidation de la paix et l'aide internationale.
7. Après plus de 10 ans de guerre civile, le Burundi se trouve à un tournant. L'orateur félicite le Gouvernement des progrès déjà accomplis et en particulier la conclusion de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, la tenue d'élections démocratiques qui se sont bien déroulées, l'adoption d'une Constitution moderne et progressiste et l'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).
8. Il y a encore de nombreux obstacles à l'établissement d'une paix durable au Burundi, mais il y a aussi des raisons d'être optimiste. Le Gouvernement a clairement montré sa volonté politique de participer au processus de consolidation de la paix dans le cadre des travaux de la Commission, qui constituent vraiment un effort conjoint. Le succès de ces travaux dépend de sa participation et de la manière dont il s'appropriera le processus, ainsi que d'un appui et d'un engagement durables de tous les acteurs internationaux, de la société civile et du secteur privé.

La Commission de consolidation de la paix peut être un instrument très utile pour le traitement des situations fragiles résultant d'un conflit, mais n'est pas une panacée. Néanmoins, elle offre aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies un cadre pour joindre et coordonner leurs efforts d'aide au peuple du Burundi.

9. M. Nduwimana, Premier Vice-Président du Burundi, et M^{me} Batumubwira, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, feront des déclarations devant la Commission.

10. **M. Nduwimana** (Burundi), intervenant par vidéoconférence depuis Bujumbura, remercie les Nations Unies de tous les efforts qu'elles ont faits pour rétablir la paix dans son pays. L'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a apporté une contribution essentielle au développement socioéconomique et, dans la perspective de son retrait programmé pour la fin de décembre 2006, les préparatifs de la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) ont déjà commencé. L'orateur se félicite de l'élection du Burundi en tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

11. **M^{me} Batumubwira** (Burundi) remercie les membres de la Commission de consolidation de la paix de leur dévouement inlassable en faveur de l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables au Burundi. La guerre civile a fait plus de 300 000 morts et déplacé plus de 850 000 personnes. Le tissu socioéconomique du pays a été détruit et, en conséquence, le PNB a chuté de 20 % entre 1993 et 2000. Aujourd'hui, le revenu par habitant est inférieur à 80 dollars.

12. Après la conclusion des accords de paix et de cessez-le-feu, le Burundi s'est doté de forces de défense nationale et de sécurité non discriminatoires et d'institutions démocratiquement élues. Aujourd'hui, tous les Burundais savent que le pays appartient à tous ses citoyens et le Gouvernement est résolu à prendre les mesures nécessaires pour renforcer cette conviction. Il y a encore des actes sporadiques de banditisme, mais la sécurité a été rétablie sur tout le territoire; toutefois, la récente tentative de coup d'État a suscité beaucoup de méfiance. Néanmoins, le Gouvernement a engagé un dialogue avec les chefs politiques et les représentants de la société civile. Seul le dialogue

permettra d'obtenir une paix et un développement durables.

13. Pour rétablir la confiance de la population, le Président rencontre régulièrement les autorités religieuses et d'autres représentants de la société civile et plusieurs membres du Gouvernement ont eu des entretiens avec les médias. L'Assemblée nationale a déjà adopté le DSRP, qui doit maintenant être approuvé par les institutions de Bretton Woods, et le Gouvernement prévoit d'organiser une table ronde des donateurs à la fin de 2006. La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer à cet égard.

14. Pour parer au plus pressé et prévenir toute déstabilisation, et suite à une large concertation, le Gouvernement a élaboré un programme d'urgence qui comporte cinq interventions prioritaires : secours aux victimes de la sécheresse et de la famine; amélioration de l'éducation et du système scolaire et accès aux soins de santé de base; retour et réinstallation des réfugiés, des personnes déplacées et des combattants démobilisés; renforcement de la gouvernance et de l'état de droit; et appui budgétaire. Le Comité national de coordination de l'aide (CNCA), créé en décembre 2005, a mis en place un cadre de coordination entre les partenaires conçu pour accélérer la fourniture de l'aide promise et promouvoir ainsi le redressement de l'économie. Un appui budgétaire serait très utile à cet égard. De grands progrès ont été faits depuis l'établissement des institutions démocratiquement élues, mais il subsiste plusieurs problèmes majeurs, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de la santé et de l'éducation.

15. Le Burundi n'aurait jamais pu réaliser tout cela sans l'aide des Nations Unies. Toutefois, vu la complexité des problèmes des pays qui sortent d'un conflit, il faut que la Commission de consolidation de la paix adopte une approche novatrice pour que les solutions qu'elle propose soient efficaces, souples et inédites.

16. **M. Satti** (Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Burundi) rappelle que deux étapes importantes ont été franchies au Burundi : la signature, le 7 septembre 2006, de l'Accord général de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) et l'adoption du DSRP, qui a été soumis aux institutions de Bretton

Woods pour examen officiel. Le DSRP intègre la stratégie de consolidation de la paix du Gouvernement, qui est complétée par le Plan d'action commun des Nations Unies pour le Burundi pour la période 2007-2008. Les grands défis futurs sont le renforcement des capacités de l'État de préserver un environnement stable et propice au succès de la mise en œuvre du DSRP et des autres processus de consolidation de la paix. À cet effet, le Gouvernement doit, en consultation avec ses partenaires, poursuivre la réforme des institutions fondamentales, achever la réforme complète du secteur de la sécurité, mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle et appliquer intégralement l'Accord de cessez-le-feu.

17. Les conflits récurrents ont laissé de profondes fractures sociales et politiques au Burundi et aggravé une situation de sous-développement chronique et de pauvreté extrême. Comme il est indispensable de disposer de données démographiques et économiques à jour pour la consolidation de la paix, il convient que les intéressés fassent tout leur possible pour appuyer, par une assistance technique et financière, les recensements démographique et agricole prévus.

18. La guerre a en outre provoqué un désinvestissement progressif dans le secteur rural et détruit les infrastructures sociales, et il est donc indispensable, pour préserver une paix durable, de rétablir la capacité de l'État de fournir à la population les services essentiels. La plupart des communautés locales n'ont probablement pas les moyens de réinstaller des milliers de réfugiés, de personnes déplacées et de combattants démobilisés et il est donc urgent de renforcer les mécanismes de règlement des différends fonciers.

19. Les institutions mises en place par le Burundi après la transition sont encore fragiles et un dialogue constructif dans le domaine de la gouvernance politique est donc essentiel. L'intégration réussie des anciens belligérants dans les institutions du secteur de la sécurité et la création de nouvelles forces de défense nationale et de police ont renforcé la stabilité, et plusieurs mesures ont déjà été prises pour professionnaliser les forces de sécurité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de la création de capacités institutionnelles et de l'appui technique et logistique.

20. Bien que le Gouvernement ait affirmé son attachement aux droits de l'homme, un certain nombre

de violations graves et d'abus ont été commis dans le cadre de l'affrontement avec les FNL. L'impunité reste un problème, car le système judiciaire n'a pas les ressources matérielles et humaines nécessaires pour administrer la justice et la population doute de son indépendance. La réforme du système judiciaire et le renforcement de l'état de droit sont donc des éléments essentiels du processus de consolidation de la paix. En outre, le Burundi a peu de chances de préserver une paix durable sans réconciliation entre les ennemis d'hier et il reste à mettre en place et à faire fonctionner un processus efficace de justice transitionnelle.

21. Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu, notamment avec la création, le 11 octobre 2006, du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi. Toutefois, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a pris du retard et il faut faire tout ce qui est possible pour éviter que la situation empire. L'Organisation des Nations Unies est disposée à jouer son rôle dans le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi et, jusqu'à la fin de son mandat, l'ONUB est prête à assurer la protection des zones de regroupement des combattants des FNL.

22. L'Accord général de cessez-le-feu contribuera à la stabilité régionale, mais la prolifération d'armes légères dans la population civile est très préoccupante. Le Gouvernement a lancé une campagne de collecte d'armes et créé une commission technique sur le désarmement des civils. Il faut appuyer ces deux initiatives.

23. L'ONU et ses partenaires ont bien accueilli le DSRP du Burundi et vont réunir une table ronde des donateurs pour mobiliser des ressources afin de le financer. Dans le cadre du DSRP intérimaire, le Gouvernement a élaboré un programme d'urgence pour assurer la transition entre les secours humanitaires et le redressement socioéconomique. En février 2006, il avait reçu des annonces de contributions d'un montant de 166 millions de dollars pour ce programme. Il faut renforcer les capacités d'absorption de l'État pour gérer le flux de ressources additionnel.

24. Il faut aussi renforcer les capacités de programmation et de fourniture de services essentiels aux groupes affectés par le conflit et aux autres groupes vulnérables. En septembre 2006, le Gouvernement a élaboré un appel humanitaire global pour 2007 afin de répondre aux besoins des réfugiés et

personnes déplacées de retour. Pour faire bénéficier la population du dividende de la paix et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il offrira l'éducation primaire gratuite et des soins de santé gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans. Les partenaires internationaux ont fourni une partie de l'aide nécessaire pour la construction de salles de classe, les fournitures scolaires, la formation d'enseignants et la distribution de médicaments. L'ONU a fourni un appui, en association avec d'autres parties prenantes, pour l'organisation des élections et le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration, le renforcement des capacités des institutions de l'État, l'aide au retour et à la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, le redressement socioéconomique aux niveaux national et local et l'éducation et la santé. Les domaines d'intervention prioritaires pour les deux prochaines années, définis dans le Plan d'action conjoint des Nations Unies pour 2007-2008 et dans la feuille de route conjointe, sont la consolidation de la paix et de la démocratie, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement des civils, les droits de l'homme et la justice, l'information et les communications et la reconstruction et le développement socioéconomique. Les priorités à court terme ont été harmonisées avec le Programme d'urgence et les priorités à long terme avec le DSRP dans le cadre des travaux du futur Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

25. Les priorités de la Commission de consolidation de la paix sont définies par une concertation entre le Gouvernement, les États Membres, les donateurs et les autres parties prenantes. La Commission a un rôle important à jouer en appelant l'attention de la communauté internationale sur les problèmes qu'il faut résoudre pour éviter le retour des cycles de violence et d'instabilité qui ruinent le Burundi depuis l'indépendance. La consolidation de la démocratie et le renforcement des capacités des institutions nationales et locales sont des aspects essentiels. Un appui dans ces domaines contribuera à pérenniser l'aide des donateurs, à créer un environnement propice à l'essor du secteur privé et à accélérer la distribution du dividende de la paix à la population. L'approche adoptée par le Gouvernement en matière de gouvernance démocratique a récemment suscité des inquiétudes et il faut d'urgence accroître la transparence et améliorer le respect des obligations redditionnelles afin que le Parlement fonctionne

correctement et que la société civile puisse jouer son rôle. Le Gouvernement doit s'engager à promouvoir le développement des médias et le respect des droits de l'homme et de la liberté de parole et d'opinion. Il faut que les partenaires internationaux du Burundi accroissent leur aide à cet effet. Le Burundi a aussi besoin d'une aide pour la création d'institutions nationales compétentes en matière de droits de l'homme, y compris une commission nationale des droits de l'homme indépendante, et pour la formation et l'éducation aux droits de l'homme des forces de sécurité et des organisations de la société civile, des journalistes et des ONG. La réforme du système judiciaire sera une entreprise de longue haleine et à cet égard les priorités sont la mise en place de la Commission pour la vérité et la réconciliation et du Tribunal spécial.

26. Il est essentiel d'accroître l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. La priorité doit être le renforcement des capacités de la police, des forces de défense nationale et des services de renseignement. Il est indispensable de maîtriser la prolifération d'armes légères pour assurer le succès du processus de consolidation de la paix.

27. La création d'emplois, en particulier pour les jeunes, résultera du développement d'un secteur privé dynamique. Les femmes, qui ont été les premières victimes de la guerre civile, doivent avoir un accès égal aux principaux facteurs de production pour disposer de moyens d'existence durables. Les communautés d'accueil et les personnes de retour ont besoin d'un appui sous la forme de projets de relèvement à court terme. On pourra limiter le risque de conflits fonciers en aidant la Commission foncière nationale et en appliquant une stratégie nationale de gestion des terres, qui devrait en outre contribuer au redressement de l'économie.

28. **M. Alba** (Banque mondiale) dit que la Banque, depuis qu'elle a approuvé le DSRP intérimaire du Burundi en mai 2005, cherche à appuyer le processus de paix en aidant les personnes et communautés qui ont souffert de la guerre et en contribuant à rétablir les conditions requises pour la lutte contre la pauvreté et la croissance. Son intervention a eu des résultats. Sous la conduite d'un Gouvernement élu et fermement installé, le DSRP définitif a été parachevé et la mise en place des mécanismes d'exécution se poursuit. Le programme économique du Gouvernement est mis en œuvre avec l'aide de la Facilité pour la réduction de la

pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI. Le Burundi a atteint le point de décision de l'Initiative PPTE en août 2005 et devrait atteindre le point d'achèvement avant la fin de 2007. L'exécution de toutes les activités financées par la Banque a été satisfaisante.

29. Vu la pauvreté extrême du Burundi et le risque de retour de la violence qui en résulte, il convient que la Commission de consolidation de la paix donne la priorité à la gouvernance, à la création d'emplois, à la remise en état des infrastructures et au redressement socioéconomique. Elle peut contribuer à renforcer la fonction fiduciaire et le contrôle des structures de gouvernance du pays, ce qui aiderait le Gouvernement à gagner la confiance de la population et des donateurs. Elle peut promouvoir la transparence des nouvelles institutions en dialoguant avec le Parlement et en donnant à la société civile et aux autres parties prenantes la possibilité de jouer leur rôle. Il faut introduire à tous les niveaux de l'appareil d'État des mécanismes de transparence afin de prévenir la corruption.

30. Ces dernières années, la Banque a appuyé le programme gouvernemental de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et de création d'emplois. La Commission est bien placée pour mobiliser l'appui des donateurs et obtenir des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix afin de financer ces efforts et des projets similaires appuyés par d'autres partenaires, de manière à ce qu'ils bénéficient aux groupes les plus vulnérables, y compris les anciens combattants.

31. Une gestion macroéconomique saine est indispensable pour bénéficier de la FRPC, mais elle exige elle-même un appui budgétaire suffisant et rapide de la communauté internationale. Les deux tiers du budget 2006 devaient être financés par l'aide extérieure, mais le Burundi n'a rien reçu en 2006. Si les salaires ne sont pas versés ou si les prix augmentent fortement, la stabilité économique et politique du pays sera menacée. L'absence d'appui budgétaire empêchera en outre le Burundi d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. La Commission peut jouer un rôle clef en mobilisant l'appui des donateurs et en aidant le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux à parer aux principales menaces pour la paix au Burundi, telles que la pauvreté persistante, la corruption et la mauvaise gouvernance en général, le chômage des jeunes, l'insécurité et l'inégalité sociale. Il convient qu'elle réunisse les donateurs pour examiner les principaux domaines thématiques, afin

d'assurer la coordination des efforts, le ciblage des ressources et un suivi étroit des progrès accomplis. La prochaine réunion des donateurs lui permettra de mobiliser ceux qui n'interviennent pas actuellement au Burundi pour aider le Gouvernement à traduire les priorités du DSRP en objectifs clairs, de manière à préserver le processus de paix et à faciliter un travail de développement plus large.

32. **M. Toé** (Fonds monétaire international) dit que le Fonds a aidé le Burundi au moyen de deux programmes d'intervention d'urgence après conflit en 2002 et 2003, puis dans le cadre de la FRPC et de l'Initiative PPTE renforcée. Une aide d'un montant total de 26 millions de dollars dans le cadre de ces différents mécanismes a permis de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité et de secours humanitaires, à améliorer la situation macroéconomique et à reconstruire les infrastructures essentielles. Les interventions ont réduit l'inflation, amélioré la situation économique et relancé la croissance. Les capacités administratives et institutionnelles ont été renforcées et l'État a pu réduire son endettement, lutter contre la pauvreté généralisée et réinstaller de nombreux réfugiés et personnes déplacées.

33. Le programme FRPC triennal approuvé par le Fonds en janvier 2004 prévoyait une aide de 103 millions de dollars, dont 81 millions ont déjà été décaissés. Le Fonds fournit en outre une importante assistance technique. Un allègement provisoire de la dette a été accordé jusqu'à ce que le Burundi atteigne le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée. À ce stade, il pourra bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

34. Dans le cadre du programme financé par la FRPC, le Burundi a fait de grands progrès en matière de réformes macroéconomiques et structurelles, de politique monétaire, de régime de changes et de fiscalité. Les élections démocratiques de 2005 ont ouvert la voie à la stabilisation de l'économie et à un redressement durable. Un climat propice aux affaires attirerait des investissements et stimulerait la croissance. Le pays a besoin de l'aide de la communauté internationale pour construire les institutions publiques et renforcer les capacités administratives. Il faut améliorer la gestion des finances et des dépenses publiques.

35. Il est difficile au Gouvernement de bien gérer le budget tant que l'aide extérieure promise n'arrive pas. Il convient d'améliorer la coordination entre les donateurs pour réduire l'imprévisibilité des décaissements. Une table ronde des donateurs que le PNUD devait organiser en novembre 2006 a été repoussée, mais il importe d'en tenir une pour définir les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le programme de réforme du Gouvernement mérite un solide appui des donateurs.

36. **M. Nqakula** (Afrique du Sud) a confiance et pense qu'on trouvera une formule pour établir une paix durable au Burundi. Les facilitateurs de l'Accord général de cessez-le-feu se sont employés à mettre en œuvre la politique de l'Union africaine pour la paix et la stabilité sur le continent et en particulier le cadre qu'elle a défini pour la reconstruction après les conflits, la justice sociale et une paix durable. Ce cadre est un instrument pour la consolidation de la paix et la prévention du retour de la violence, qui s'attaque aux causes des conflits et vise à améliorer la coordination entre les parties prenantes au processus de reconstruction après conflit. Pendant les négociations menées en Tanzanie, le Gouvernement comme les PALIPEHUTU-FNL se sont montrés disposés à promouvoir la paix. L'orateur espère qu'avant la fin de l'année, le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration aura commencé et que tous les combattants des PALIPEHUTU-FNL seront réintégrés dans la vie politique, économique et sociale du pays. En sa qualité de Facilitateur de l'Accord général de cessez-le-feu, l'orateur a établi une présence dans le pays pour jouer le rôle de conciliateur et de garant moral de l'Accord, conformément à son article 4, et y restera encore 12 mois pour s'acquitter de sa mission et aider à surmonter les éventuelles difficultés. À cet effet, il s'appuiera sur l'ONU et les autres acteurs, en premier lieu le Gouvernement et les PALIPEHUTU-FNL. Comme l'ont clairement dit les précédents orateurs, il y a des solutions aux problèmes du Burundi.

37. **M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays et l'Afrique du Sud ont collaboré pendant 10 ans, dans le cadre de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, afin d'assurer le passage de la guerre à la paix. Dans ce processus, le Burundi a été au centre d'un partenariat entre l'Initiative régionale, l'Union africaine et l'ONU, et il offre un exemple de réussite de la transition entre une force de maintien de la paix

africaine et une force de maintien de la paix des Nations Unies.

38. L'orateur félicite le Gouvernement et le peuple du Burundi des progrès de la démocratie depuis août 2005. Il importe que la Commission de consolidation de la paix tienne compte du plan d'urgence formulé par le Gouvernement, conformément à son propre projet pour les pays en transition entre la guerre et la paix. Le Burundi est un des pays dans lesquels le processus de paix a subi des revers. Le pays de l'orateur connaît bien les effets de la rechute dans la violence, ayant accueilli plusieurs vagues de réfugiés du Burundi au cours des 40 dernières années. Quelque 400 000 réfugiés burundais se trouvent encore sur son territoire, mais bon nombre d'entre eux sont en voie de rapatriement volontaire ou encouragé. Il convient que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix analyse les motifs des revers du processus de paix. Selon l'orateur, le fait que la communauté internationale s'est désintéressée du Burundi est l'un des motifs principaux. L'une des fonctions essentielles de la Commission de consolidation de la paix doit être d'attirer l'attention sur le processus de paix et d'aider le Gouvernement et le peuple du Burundi. La sécurité des personnes est une des priorités du Gouvernement, conformément aux exigences des PALIPEHUTU-FNL concernant la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et le logement. L'orateur exhorte les partenaires du Burundi à continuer de fournir l'aide qu'ils apportent déjà. Parmi les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement pour les trois prochaines années, il souligne la nécessité de promouvoir la démocratie. Le Burundi a perdu une grande partie de son personnel qualifié et a besoin d'un énorme effort de création de capacités aux niveaux national et local. Il doit en outre résoudre le problème de l'intégration des anciens combattants des PALIPEHUTU-FNL dans l'armée régulière. Dans la plupart des conflits qui ont été marqués par une recrudescence de la violence, celle-ci a été due au fait qu'on a négligé la restructuration du secteur de la sécurité et le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration. C'est ce qui s'est produit au Libéria et en Sierra Leone. C'est aussi une question de ressources, parce que, pour des raisons politiques, certains sont très réticents à intervenir dans le secteur de la sécurité. Il faut modifier cette attitude. Les soldats non payés sont une cause majeure de rechute dans la violence.

39. La Commission ne doit pas non plus négliger la nécessité d'une justice transitionnelle. Les questions de l'impunité, des amnisties et des tribunaux ont occupé une grande place dans la négociation d'accords généraux de cessez-le-feu.

40. Enfin, il ne faut pas oublier la réforme agraire et la restitution des biens. La densité démographique du Burundi est une des plus élevées du monde. Certains réfugiés vivent à l'étranger depuis 30 ans et reviendront dans un pays surpeuplé où la question de la restitution de leurs terres et de leurs droits de propriété peut être une cause de troubles.

41. **M. Majoor** (Pays-Bas) dit que, bien que le Burundi soit engagé dans la première phase du processus de paix après un conflit, la paix et la stabilité ne vont pas de soi. Le gouvernement de son pays continuera de coopérer avec le Gouvernement burundais pour construire une paix durable et se félicite de l'occasion qu'offre la Commission de consolidation de la paix d'élargir et d'intensifier l'engagement de la communauté internationale à l'appui du processus. Il faut que toutes les parties prenantes adoptent une approche intégrée des problèmes politiques, de sécurité et de développement du Burundi.

42. Il faut instaurer un vrai dialogue entre toutes les parties prenantes de la société burundaise, conformément à l'Accord de paix d'Arusha, afin de créer une base solide pour une paix et une reconstruction durables. La Commission de consolidation de la paix doit aider le Gouvernement à réformer le secteur de la sécurité et à promouvoir la paix et la sécurité dans le pays. Il faut soutenir le développement économique qui est indispensable pour la préservation de la paix; le développement est aussi lié aux questions de sécurité et à la nécessité de réintégrer les réfugiés, les personnes déplacées et les combattants démobilisés.

43. La Commission de consolidation de la paix doit travailler dans le cadre des structures existantes, telles que l'Accord de paix d'Arusha, le Programme d'urgence du Gouvernement et le DSRP, mais doit aussi insister sur la nécessité de régler les questions de sécurité et de veiller à ce que les initiatives de reconstruction et de développement tiennent compte des séquelles du conflit et contribuent à réduire le risque de rechute dans la violence. L'orateur espère pouvoir travailler avec toutes les parties prenantes pour

construire une paix durable et promouvoir le développement à long terme du Burundi.

44. **M^{me} Johnson** (Banque africaine de développement) dit que la Commission de consolidation de la paix a un rôle essentiel à jouer dans le suivi de la réforme du secteur de la sécurité, du processus politique et du développement socioéconomique. Elle doit éviter de faire double emploi avec d'autres parties prenantes et au contraire chercher à combler les lacunes de leurs interventions. Elle doit user de son autorité pour convoquer des réunions de coordination entre les parties prenantes; elle peut jouer un rôle de catalyseur, répertorier les problèmes et suggérer des moyens de les résoudre, et compléter l'action des autres parties prenantes.

45. Il reste beaucoup à faire et la Commission doit, en coopération avec le Gouvernement et les groupes qui travaillent au Burundi, cerner les priorités essentielles pour le court, le moyen et le long terme et répartir les tâches. Il doit aussi aider à planifier les interventions de l'après-conflit. La Banque africaine de développement est en train de réformer ses méthodes de travail pour accroître sa flexibilité et réduire son temps de réponse; l'oratrice se félicite de pouvoir appliquer ces nouvelles méthodes au Burundi.

46. **M^{me} Løj** (Danemark) dit qu'il importe que la Commission adopte une approche pragmatique et opérationnelle pour ses interventions par pays. Elle doit aider le Gouvernement à se concentrer sur les priorités plutôt que d'essayer de résoudre tous les problèmes simultanément. Elle doit aussi coopérer avec tous les acteurs au niveau du pays pour obtenir des résultats concrets. C'est pourquoi l'oratrice se félicite de la présence de représentants de la société civile burundaise, dont la participation est essentielle pour une paix durable; elle souligne le rôle que doivent jouer les femmes dans le processus de consolidation de la paix et rappelle que la semaine prochaine sera marquée par le sixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

47. Au Burundi, il convient que la Commission se concentre sur les questions clefs : réforme du secteur de la sécurité et de la justice; amélioration de la gouvernance, notamment par la lutte contre la corruption et la reconstruction des institutions; et règlement des différends fonciers. Ce sont là des conditions préalables du développement

socioéconomique. Toutefois, la Commission ne doit pas chercher à tout faire elle-même; elle doit tenir compte du rôle des autres parties prenantes et se concentrer sur les domaines prioritaires pour lesquels elle est le mieux armée.

48. La série en cours de réunions par pays doit aider la Commission à définir des orientations et des points de repère pour son travail futur. Il faut éviter de faire des projets grandioses qui ne sont valables que sur le papier, et chercher avant tout à réaliser des progrès concrets dans l'intérêt de tous les citoyens des pays concernés.

49. **M. Verbeke** (Belgique) dit que la Commission peut contribuer à ouvrir la voie au développement socioéconomique du Burundi en aidant le Gouvernement à gérer les nombreux problèmes qui ont été mis en évidence. Elle doit se concentrer sur la sécurité, la justice et la gouvernance. Elle doit appuyer non seulement le désarmement et la démobilisation mais aussi la réintégration des combattants en aidant à créer une armée professionnelle et intégrée et une police à base communautaire. Elle doit aider la Commission nationale de la terre et de la propriété à régler équitablement les différends fonciers. Enfin, il convient qu'elle encourage la mise en œuvre de politiques économiques et sociales judicieuses, notamment par une gestion compétente des dépenses publiques.

50. L'orateur souligne l'importance des projets à effets rapides qui, surtout après le succès des récentes élections, accroîtront la crédibilité du Gouvernement dans l'opinion publique. Il faut que l'aide au développement et les programmes tiennent compte des séquelles du conflit pour éviter toute mesure susceptible de provoquer une rechute dans la violence. Il convient que la Commission prête attention à un certain nombre de facteurs à court terme : la menace de déstabilisation liée au retour massif des réfugiés; la nécessité de donner à l'État les moyens de payer les soldats et les fonctionnaires; la réintégration des combattants démobilisés; et la nécessité d'aider les FNL à appliquer l'Accord de paix. Elle doit aborder ces problèmes de manière pragmatique et concrète, dans le souci d'apporter des bienfaits immédiats à la population du Burundi.

51. **M. Zhen Min** (Chine) dit que, en dépit des progrès accomplis depuis un an au Burundi, il reste de nombreux problèmes à résoudre. Le Gouvernement a

fait de gros efforts pour promouvoir l'état de droit et reconstruire le pays et la Commission et les partenaires internationaux, s'appuyant sur l'expérience acquise dans d'autres pays, ont un rôle important à jouer en l'aidant dans sa tâche de reconstruction pacifique. Toutes les parties prenantes doivent collaborer pour éliminer la pauvreté, créer des emplois et assurer le développement de l'économie.

52. On dispose de plusieurs cadres stratégiques utiles, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le DSRP, qui constituent une base solide pour les efforts futurs. La Commission de consolidation de la paix doit donc jouer un rôle d'alerte et de coordination pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des plans de développement du Burundi. Les organisations régionales et internationales peuvent aussi jouer un rôle important mais il faut que le Gouvernement s'approprie le processus de reconstruction.

53. **M^{me} Lintonen** (Communauté européenne) dit que pour être efficace, la stratégie de consolidation de la paix au Burundi doit se fonder sur une analyse des causes profondes du conflit. Il faut que la Commission de consolidation de la paix s'entende sur les facteurs de paix et offre un cadre dans lequel il sera possible d'examiner même les questions les plus sensibles. L'Union européenne a adopté une stratégie globale pour l'Afrique, dans le cadre de laquelle elle est résolue à appuyer la concertation sur la paix et la sécurité en Afrique et les efforts faits par ses partenaires africains pour promouvoir la stabilité. Son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs coopère étroitement avec l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales pour renforcer le processus de paix dans cette région.

54. Le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont essentiels et le Burundi a besoins d'une politique globale pour gérer ces deux processus. Il faut intégrer dans les activités concernant les droits de l'homme la protection des droits des minorités et l'élimination de toutes les formes de discrimination et sanctionner les violations des droits de l'homme telles que la torture et les exécutions extrajudiciaires. La Commission de consolidation de la paix doit promouvoir l'égalité des sexes dans tous ses domaines d'intervention et assurer la pleine participation des organisations de femmes au Burundi. L'oratrice loue les efforts faits par le Gouvernement pour associer la

société civile à ses stratégies et souligne qu'une action concertée et cohérente est une des conditions essentielles d'une paix durable.

55. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que le système de microcrédit et d'autonomisation des femmes par l'éducation extrascolaire, qui a fait ses preuves au Bangladesh, pourrait être utile au Burundi. Il se félicite des progrès accomplis mais souligne que leur pérennité n'est pas garantie.

56. Les problèmes du Burundi appellent une approche sur trois fronts. Les problèmes politiques et économiques, de même que la réforme électorale et constitutionnelle, exigent une approche structurelle, avec un processus de démocratisation visant à doter les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de structures propres à consolider la paix. Les problèmes sociaux exigent une approche relationnelle pour réduire l'animosité consécutive à la guerre par le rétablissement et la transformation des relations détruites. La réconciliation, la médiation et la communication peuvent être des moyens efficaces pour cela. À cet égard, l'orateur se félicite de la création de la Commission pour la vérité et la réconciliation et du Tribunal spécial, mais souligne qu'il faut éviter une justice vengeresse. Enfin, il faut prendre en charge les personnes vulnérables et indemniser les victimes.

57. Tout au long du processus de consolidation de la paix, il importe que les enseignants, avocats, chefs religieux et autres médiateurs assurent la liaison entre la base et l'élite et soient des observateurs critiques. L'orateur souscrit à la déclaration du représentant de la Belgique concernant les projets à effets rapides. Il convient que la Commission de consolidation de la paix travaille avec toutes les parties prenantes. La paix et le développement au Burundi peuvent devenir des processus auto-alimentés et complémentaires et il convient que la communauté internationale tout entière les appuie.

58. **M. Matussek** (Allemagne) félicite le Gouvernement des progrès accomplis. Les autorités élues sont en train d'établir avec les partenaires internationaux une nouvelle relation fondée sur le principe de l'appropriation locale du processus de développement. Toutefois, vu la fragilité du processus de paix, il faut résoudre les problèmes qui subsistent. La stratégie de la Commission de consolidation de la paix doit s'articuler autour de trois priorités. La première est le renforcement de la gouvernance et de la

démocratisation, et en particulier la création d'un dispositif efficace d'administration et de protection des droits de l'homme. La deuxième est la réforme en cours du secteur de la sécurité, y compris le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration, la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption. La troisième est la reconstruction de l'économie.

59. La réconciliation nationale est la condition préalable d'une paix durable. C'est pourquoi l'orateur appuie sans réserve l'établissement de la Commission pour la vérité et la réconciliation. Il importe d'avoir des consultations efficaces et régulières avec la société civile, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe de pays des Nations Unies dans ce domaine. L'orateur pense, comme le représentant de l'Union européenne, qu'il faut intégrer la promotion de l'égalité des sexes dans toutes les activités de la Commission de consolidation de la paix.

60. **M. Kodera** (Japon) dit que la méfiance et l'animosité laissées par le conflit, particulièrement entre les populations Hutu et Tutsi, sont un des problèmes auxquels la consolidation de la paix doit s'attaquer en priorité. Il importe de promouvoir la réconciliation nationale, notamment par l'établissement de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation, de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des anciens combattants et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. La deuxième priorité est la création d'institutions. La stabilité politique est indispensable pour le développement durable du Burundi, car sans elle il sera impossible d'attirer des investissements étrangers et de fournir des services sociaux. Toutefois, elle est menacée par des tensions de plus en plus fortes, par le sous-développement du système judiciaire et par le non-respect de la loi qui en résulte. La création d'institutions doit être axée sur le renforcement de la démocratie, la réforme du secteur de la sécurité et la réforme du système judiciaire.

61. Il faut améliorer l'accès aux services sociaux essentiels, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, y compris en zone rurale. Le développement et la diversification de l'agriculture aideraient à régler les différends fonciers et devraient être une des priorités de la Commission de consolidation de la paix, avec un suivi régulier des progrès réalisés. La Commission doit aussi se pencher sur les aspects intersectoriels que sont l'égalité des

sexes et le renforcement des capacités, en particulier dans le secteur public. L'orateur rappelle l'importance accordée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000) à la participation égale et complète des femmes à tous les efforts visant à préserver et à promouvoir la paix et la sécurité.

62. **M. Idoko** (Nigéria) dit que la tâche de la Commission de consolidation de la paix consiste à examiner les moyens de renforcer la stabilité au Burundi, sans s'approprier les structures mises en place. Il convient de dresser une liste des priorités fondées sur les besoins immédiats du pays. Le débat semble avoir débouché sur un consensus pour ce qui est de l'ordre chronologique et de la hiérarchie de ces priorités. L'orateur souligne l'importance de la réconciliation et du rétablissement de la confiance entre la population et les dirigeants politiques du pays et appuie les observations faites par le représentant du Japon concernant la méfiance qui règne encore et à laquelle il faut remédier rapidement de concert avec les autorités nationales. La confiance est la condition préalable de tout travail de consolidation de la paix. Il faut renforcer la coopération entre la société civile et le Gouvernement. Il faut que les réunions par pays de la Commission de consolidation de la paix, dont l'orateur se félicite, soient aussi ouvertes que possible.

63. **M. Nshimprimana** (Burundi), intervenant en qualité de représentant de la société civile, dit qu'il est impossible de répondre simultanément à tous les besoins complexes du Burundi. Le plus important est de prévenir le retour de la violence, et à cet effet il faut agir dans trois domaines prioritaires. Le premier est celui de la réconciliation entre les communautés. Le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration a eu pour effet de mettre les anciens combattants en contact avec leurs victimes, ce qui risque de provoquer une nouvelle flambée de violence aggravée par la prolifération d'armes dans la population civile. L'orateur remercie la Banque mondiale et l'ONU de l'aide qu'elles ont fournie pour la démobilisation, la réintégration et le rapatriement; toutefois, leurs programmes dans ces domaines ne visent que les conditions matérielles du retour et négligent le problème de la réconciliation intercommunautaire.

64. La deuxième priorité est de remédier aux carences de la gouvernance politique, économique et sociale. La gestion des ressources publiques manque de transparence et ne respecte pas toujours la loi. Il faut

faire plus d'efforts en ce qui concerne la participation des femmes aux structures publiques. Il faut développer la concertation entre les partis politiques et la société civile. L'orateur s'est félicité des initiatives du Gouvernement dans le domaine des médias mais déplore qu'elles ne soient pas mises en œuvre par tout l'appareil d'État.

65. La troisième priorité est de mettre en place des mécanismes efficaces et transparents de justice transitionnelle. Faute de tels mécanismes, la vérité sur les crimes commis durant les différents épisodes de violence qu'a connus le Burundi depuis son accession à l'indépendance en 1962 n'a pas été établie, ce qui se traduit par l'impunité des coupables et l'absence de justice pour les victimes.

66. Pour répondre à ces trois questions prioritaires et éviter ainsi une nouvelle flambée de violence, l'orateur recommande que la Commission de consolidation de la paix commence par se concentrer sur trois mesures. La première est la mise en œuvre d'un programme intégré de désarmement de la population civile et de réconciliation intercommunautaire, fondé sur la promotion de la concertation sociopolitique entre tous les acteurs et à tous les niveaux. La deuxième est la création de mécanismes de justice transitionnelle appropriés, respectant les principes moraux universels, après une vaste consultation populaire. Les négociations à cet effet se tiennent actuellement à huis clos, mais elles devraient être ouvertes à tous les intéressés. La troisième est la formation des membres des institutions de gouvernance démocratique, en particulier les membres du Parlement, les membres du Gouvernement, les chefs de partis politiques, les conseils locaux et les membres des nouvelles forces de police et de défense nationale.

67. **M. Chungong** (Union interparlementaire) se félicite de l'accent mis par plusieurs orateurs sur l'importance de la gouvernance démocratique qui est un des éléments nécessaires pour rétablir la paix et un développement durable. Il déplore toutefois qu'on n'ait guère mentionné l'institution parlementaire, qui est un des piliers de la gouvernance démocratique. Le Parlement a un rôle majeur à jouer dans le processus de consolidation de la paix, notamment en offrant un cadre aux représentants de la société pour la réconciliation. Il joue aussi un rôle important en élaborant un nouveau cadre juridique national et doit être associé aux divers mécanismes évoqués, tels que le DSRP et les mécanismes de justice traditionnels, au

moyen d'un cadre institutionnel approprié ou par l'établissement de rapports. L'orateur souligne que le Parlement est aussi un organe de contrôle et, à cet égard, il espère que le Gouvernement fera des progrès en matière de transparence et de respect des obligations redditionnelles. Dans ce domaine, les efforts de consolidation de la paix ne doivent pas se limiter à la formation des parlementaires et doivent comprendre une aide pour la mise en place d'un cadre institutionnel approprié.

68. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) se félicite des progrès du processus de paix au Burundi et en particulier de l'hommage rendu, au niveau national, à deux hauts fonctionnaires burundais assassinés, qui est une étape importante de la réconciliation et du rassemblement national. Il ne doute pas que le peuple burundais est résolu à reconstruire son pays et à faire régner la paix. La paix, facilitée par l'aide internationale, doit néanmoins être le fruit des efforts des Burundais eux-mêmes. Pour réaliser la réconciliation et une paix durable, il faut mener à bien des réformes dans les domaines du droit et de la sécurité, afin d'établir l'état de droit et de protéger les droits de l'homme. Il faut encourager la concertation entre toutes les parties prenantes et associer toute la population au processus de paix. La Commission de consolidation de la paix n'est certes pas une panacée, mais son travail doit avoir au moins une priorité, à savoir mobiliser des ressources financières et prendre des mesures concrètes qui amélioreront la vie quotidienne des Burundais.

La séance est levée à 13 h 5.